



Le très Hon. Premier ministre Stephen Harper
Premier ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0A2

Par télécopie : 613-941-6900

Le 24 novembre 2009

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous le savez, Amnistie internationale et l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique ont fait part depuis longtemps de leurs préoccupations quant à l'approche que le Canada a adopté vis-à-vis de la gestion des prisonniers appréhendés par les forces canadiennes en Afghanistan au cours de leurs opérations militaires dans ce pays. Nos préoccupations concernant ce sujet et les très sérieuses conséquences et implications en jeu pour les droits humains nous poussent à faire appel à vous pour mettre en place immédiatement une Commission d'enquête.

Dès 2002, nous avons commencé à faire part de nos doutes à ce sujet. À ce moment-là, les prisonniers étaient remis aux forces américaines en Afghanistan, en dépit de la probabilité de transfert de ces prisonniers à Guantánamo Bay et des importants risques de tortures et mauvais traitements dans les centres de détention américains en Afghanistan. Nous avons demandé à ce que ces transferts cessent et à ce qu'une nouvelle approche soit adoptée, une approche qui serait conforme aux obligations des droits humains internationaux du Canada.

Lorsqu'une nouvelle approche a été mise en place fin 2005, une approche selon laquelle les prisonniers étaient désormais remis aux autorités afghanes, nous avons à nouveau exprimé nos doutes à ce sujet. Nous avons mis en avant le fait que, étant donné la pratique généralisée et la nature systématique de la torture dans les prisons afghanes, de tels transferts devaient être interdits en vertu du droit international. Nous avons plutôt encouragé les forces canadiennes à travailler en étroite collaboration avec les autorités afghanes et leurs alliés de l'OTAN pour s'occuper ensemble de la détention des personnes faites prisonnières au combat, de façon à éviter la torture à ces prisonniers, et à plus large

échelle, à jouer un rôle considérable pour apporter les réformes dont a cruellement besoin le bien connu système pénitencier afghan. Ces suggestions ont été rejetées.

Nous nous sommes tournées vers les tribunaux et la Cour, et nous avons présenté une demande auprès de la Cour fédérale pour obtenir une injonction qui arrêterait les transferts et pour déposer une plainte auprès de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire. Au lieu de reconnaître que la responsabilité et la transparence vis-à-vis de ce sujet crucial étaient de la plus haute importance, le gouvernement a vigoureusement contesté ces deux procédures, cherchant à chaque fois à les rejeter ou à les limiter. La demande auprès de la Cour fédérale a finalement été rejetée, lorsque les tribunaux ont statué que la demande ne pouvait pas être accordée parce que la Charte canadienne des droits ne s'appliquait pas aux forces canadiennes en Afghanistan. Le processus de la CEPPM s'est retrouvé bloqué. Il doit faire face à d'innombrables obstacles et a peu de chance d'aboutir.

Nous sommes conscients que pour le gouvernement, les préoccupations concernant ces tortures ont été correctement réglées grâce aux accords que le Canada a négociés en 2006 et 2007 avec le gouvernement afghan, lorsque les autorités afghanes ont promis de ne pas violer les droits des prisonniers transférés et ont assurés aux représentants canadiens, au CICR, et à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan qu'ils auraient la possibilité de visiter les prisonniers suite à leur transfert. Or nous n'avons cessé de répéter qu'en cas de pratiques de tortures répandues et systématiques, de telles promesses et assurances soumises à surveillance ne résolvent pas le risque pour les prisonniers. Au mieux, cela peut permettre de détecter occasionnellement les tortures une fois celles-ci infligées.

Monsieur le Premier ministre, nos deux organisations – tout comme de nombreux Canadiens – ont été profondément troublées par le témoignage de Richard Colvin la semaine dernière. Les rapports de M. Colvin datant de 2006 et 2007, détaillant ses conclusions concernant le risque et les effets de la torture pour les prisonniers transférés ne nous ont pas surpris, mais ils n'en étaient pas moins extrêmement troublants. Nous sommes, cependant, choqués qu'au moins 12 de ses rapports n'aient pas été révélés par le gouvernement au cours des procédures de la Cour fédérale en 2007 et 2008, malgré le fait que, de toute évidence, ces rapports étaient directement liés aux procédures en cours d'investigation par la Cour et certainement visés par la demande de divulgation de documents effectuée par notre équipe juridique. Nous avons été tout aussi troublés par le témoignage de Richard Colvin concernant la façon dont ses rapports ont été évincés et ignorés par des hauts fonctionnaires. Le fait que la première réaction de votre gouvernement fut de chercher à discréditer et contester la crédibilité de M. Colvin est tout bonnement inacceptable.

Nous restons perplexes quant aux mesures qui seront prises afin de garantir la prise en compte de ce problème très sérieux concernant les droits de l'homme. Cela ne se passera certainement pas devant les tribunaux, ni avec une procédure de la CEPPM. Cela ne se fera pas non plus via une procédure politique, étant donné que l'intérêt partisan prévaut.

Selon nous, il n'existe, par conséquent, d'autres options que de mettre sur pied immédiatement une Commission d'enquête publique complète pour vérifier tous les aspects des lois, politiques et pratiques

qui ont gouverné l'approche du Canada dans la gestion des prisonniers en Afghanistan. Nous faisons appel à vous pour que cela soit fait sans délai.

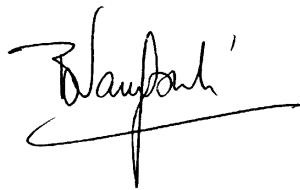
Cordialement,



Alex Neve
Secrétaire générale
Amnesty International Canada
(section canadienne anglophone)



Grace Pastine
Responsable du contentieux
Association des libertés civiles de la C-B



Béatrice Vaugrante
Directrice Générale
Amnistie internationale Canada francophone